



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Bureau des installations classées de
l'utilité publique et de
l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

(sandra.delcourt@pas-de-calais.gouv.fr)

Lille, le 1^{er} octobre 2021

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de La Comté (62) ;
N° d'enregistrement Garance : 2021-5522

Monsieur le Préfet,

Vous avez saisi le 9 juin 2021, l'autorité environnementale pour avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de La Comté.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale de l'autorité environnementale des
Hauts-de-France

Patricia CORREZE-LENEE

Copie : DREAL Hauts-de-France